

des gouvernements fédéral et provinciaux. En outre, la plupart ont une structure à plusieurs niveaux et englobent des comités distincts aux niveaux des localités, des zones et des régions. Parmi les comités consultatifs de gestion interrégionaux, se trouvent le Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique, le Offshore Vessels Owners' Working Group (OVOWG), le Conseil consultatif du saumon de l'Atlantique, le Comité consultatif sur la crevette du Nord, le Gulf Small Pelagics Advisory Committee (GSPAC), le Comité consultatif de la crevette du Golfe (CCCREG), le Comité consultatif du pétoncle de la pêche hauturière, et le Comité consultatif du thon rouge de l'Atlantique⁽¹⁾.

Deux comités fédéraux-provinciaux des pêches, soit le Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique, qui réunit le sous-ministre fédéral des pêches et ses cinq homologues provinciaux, ainsi que le Conseil des ministres des pêches de l'Atlantique (CMPA), qui rassemble le ministre fédéral des pêches et ses homologues provinciaux, traitent aussi des grandes questions d'intérêt pour la côte est. D'autre part, le Conseil régional de l'Atlantique (CRA) a été créé en 1985 pour fournir au ministre l'occasion de discuter d'orientations importantes avec les représentants des divers secteurs de l'industrie⁽²⁾. Cependant, c'est au ministre des Pêches et des Océans qu'appartient la décision finale sur les prises et les contingents.

L'élaboration de plans de gestion pour les diverses pêches est un processus qui s'étend sur plusieurs mois avant la saison de pêche. Ces plans donnent une indication à tous les intéressés — gestionnaires des pêches, pêcheurs, transformateurs, bailleurs de fonds, hommes politiques, collectivités et autres — de la quantité de poisson qui pourra être pêchée, par qui, et dans quelles conditions. Le MPO accorde priorité à la conservation des ressources; ensuite, il se fonde sur le principe de l'«équité des allocations» pour tenir compte de facteurs tels que la proximité du poisson et le degré de dépendance des différentes flottilles et collectivités par rapport aux pêches. Un troisième objectif important, bien qu'il soit souvent sous-entendu plutôt que formulé explicitement, consiste à distribuer les bénéfices des pêches au plus grand nombre de personnes possible et tout au long de la saison.

On surveille les prises pour que les contingents soient respectés. Les moyens utilisés pour recueillir les données sur les arrivages de poissons hauturiers comprennent des rapports radio quotidiens sur les prises, des rapports sur le poisson débarqué et sur les allocations, des registres, les factures d'achat de chaque bateau de pêche, les rapports d'observateurs à bord des bateaux ainsi que les renseignements obtenus visuellement par les patrouilles aériennes et marines de surveillance. Dans le cas des bateaux de pêche côtière, on se sert des registres et des factures d'achat. Un rapport hebdomadaire sur les contingents et les allocations pour les pêches de l'Atlantique précise les contingents, les prises cumulatives et la date de fermeture de la saison de pêche pour les différentes espèces, zones, flottilles et catégories de bateaux⁽³⁾.

⁽¹⁾ Ministère des Pêches et des Océans, mémoire, 8 décembre 1987, p. 19. Au total, il y a plus de 100 comités consultatifs sur différentes espèces.

⁽²⁾ En mars 1988, le nombre de membres du conseil a été porté de 18 à 22.

⁽³⁾ Ministère des Pêches et des Océans, mémoire, 8 décembre 1987, p. 26.